SERTRID

Préfecture du Terr. de Belfort
- 3 FEV. 2009
Service Courrier

Réunion du Comité Syndical

du mercredi 21 janvier 2009

CS – 1.04

Budget Primitif 2009

RAPPORT

Présenté par M. Leouahdi Selim GUEMAZI
Président

Suite au débat d'orientation budgétaire du 17 décembre 2008, Monsieur le Président présente au Comité Syndical le Budget Primitif 2009, équilibré comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	12 593 781 €	22 054 000 €	34 647 781 €
Recettes	12 593 781 €	22 054 000 €	34 647 781 €

Il précise que le budget primitif 2009 ainsi proposé intègre les résultats prévisionnels de l'exercice 2008, tels que détaillés ci-après :

FONCTIONNEMENT

Total des dépenses 2008 constatées	9 802 645.27 €
Total des recettes 2008 constatées	11 667 719.74 €
dont excédent reporté 2007	1 919 755.20 €
Excédent 2008	**1 865 074.47 €**

INVESTISSEMENT

Total des dépenses 2008 constatées	1 316 762.20 €
Total des recettes 2008 constatées	1 784 533.38 €
dont excédent reporté 2007	324 820.22 €
Excédent 2008	**467 771.18 €**

Ces résultats sont repris comme suit :

L'excédent de fonctionnement 2008, soit 1 865 074.47 € arrondi en prévision à 1 865 074€, est repris en recettes au budget primitif 2009 et affecté en totalité à la section de fonctionnement.

La section d'investissement reprend en recettes l'excédent dégagé par cette même section en 2008, soit 467 771.18 € arrondi en prévision à 467 771 €.

Le Comité Syndical prend acte :

- qu'il n'a pas été appliqué de journée complémentaire ;
- que les comptes ont été arrêtés au 31 décembre 2008 ;
- qu'aucun report d'investissement n'a été retenu, tant en dépenses qu'en recettes ;
- que les opérations non soldées sont proposées au BP 2009 comme opérations nouvelles.

La proposition de Budget Primitif pour l'exercice 2009, telle que présentée ci avant est mise aux voix, avec le résultat suivant :

– votants	:	18	(dix huit)
– nombre de voix pour	:	11	(onze)
– nombre de voix contre	:	6	(six)
– abstention	:	1	(une)

Le Comité Syndical :

- **CONSTATE** le résultat de l'exercice 2008, soit un excédent de fonctionnement arrondi en prévision à 1 865 074 € et un excédent d'investissement arrondi en prévision à 467 771 € ;
- **AFFECTE** en section de fonctionnement la totalité de l'excédent de fonctionnement 2008, arrondi en prévision à 1 865 074 € ;
- **ADOPTE** le budget primitif 2009 ainsi proposé.

Ainsi délibérée au siège administratif du S.E.R.T.R.I.D. le 21 janvier 2009, ladite délibération ayant été affichée par extrait le conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Dépôt en Préfecture le

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Président

Préfecture du Terr. de Belfort
- 3 FEV. 2009
Service Courrier

Leouahdi Selim GUEMAZI